

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2018.02 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830058S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry SCHNEIDER, directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer au nom du président de l'Établissement français du sang l'accord-cadre de coopération avec l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 janvier 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS